
Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour un bien

ENTRE :

Mme, M.

Né(e) le à ...

Demeurant

Dénotmé(e) ci-après « Le Propriétaire »

Propriétaire du bien dont la description est (décrire le bien : adresse,...)

Dénotmé(e) ci-après « le BIEN »

ET :

Mme, M.

Né(e) le à ...

Demeurant

Dénotmé(e) ci-après « Le Photographe »

Par le présent contrat, le **PROPRIÉTAIRE** autorise le **PHOTOGRAPHE** à reproduire l'image de son **BIEN** telle que figurant sur les photographies réalisées

à le

En conséquence, le **PROPRIÉTAIRE** autorise le **PHOTOGRAPHE** à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel de représentation et de reproduction (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus ou inconnus à ce jour. Les photographies pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc.) directement par le **PHOTOGRAPHE** ou cédées à des tiers. Le **PROPRIÉTAIRE** autorise l'utilisation de l'image de son **BIEN** dans tous les domaines notamment politique, économique, religieux, éducatif et de divertissement...

Il est entendu que le **PHOTOGRAPHE** s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du **PROPRIÉTAIRE** et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite. Le **PROPRIÉTAIRE** reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié par aucun contrat exclusif quant à l'utilisation de son image ou de son nom. Le **PROPRIÉTAIRE** confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion de la (ou des) photographie(s) représentant son bien, que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est de.....

Cette rémunération est définitive et le **PROPRIÉTAIRE** reconnaît être entièrement rempli de ses droits et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trente (30) ans à compter du jour de sa signature. Il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes de dix (10) ans, sauf à être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date anniversaire de sa signature

Fait, en deux exemplaires,

à

le

Le Propriétaire

Le Photographe